



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.2/L.24/Add.4
13 mars 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission de l'investissement, de la technologie et
des questions financières connexes
Onzième session
Genève, 8-14 mars 2007
Point 10 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT,
DE LA TECHNOLOGIE ET DES QUESTIONS FINANCIÈRES
CONNEXES SUR SA ONZIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations
du 8 au 14 mars 2007

Rapporteur: M. Edward Brown (Royaume-Uni)

EXAMEN DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU MAROC

(Point 5 de l'ordre du jour)

Résumé du Président

1. Le rapport sur la politique d'investissement du Maroc a été examiné le 9 mars 2007. Le secrétariat de la CNUCED a d'abord félicité le Maroc de sa réussite exemplaire, soulignant que ce pays était devenu un des principaux pôles d'attraction de l'investissement en Afrique. Il a ensuite exposé les points saillants du rapport, qui décrivait la politique suivie dans ce domaine et insistait sur la nécessité de diversifier les flux pour stabiliser et consolider l'investissement. Enfin, il a présenté brièvement les principales recommandations issues de l'examen effectué: modernisation du cadre juridique et institutionnel de l'investissement (élaboration de codes régissant l'investissement, la fiscalité et le commerce); création d'une agence nationale de promotion de l'investissement; mise au point de stratégies de promotion et d'orientation de l'investissement étranger direct (IED) en faveur des secteurs définis dans le plan «Émergence»; renforcement du système national d'innovation pour attirer des investissements dans des secteurs à plus forte valeur ajoutée. En conclusion, le secrétariat a dit que les recommandations formulées cadraient avec la politique de développement du Maroc.
2. Après avoir remercié le secrétariat de la CNUCED de son excellent rapport qui contenait des recommandations très utiles pour son pays, le Premier Ministre du Maroc a évoqué les points forts de la politique marocaine de promotion de l'investissement, qui était axée sur la modernisation de l'infrastructure, l'amélioration du régime d'investissement, le développement de secteurs prioritaires et la réforme du système d'enseignement. Il a également souligné l'importance de la participation du Maroc aux accords régionaux de libre-échange favorisant l'IED. Enfin, il a déclaré que son pays était prêt à mettre en œuvre ces recommandations, avec le concours de la CNUCED et des partenaires de développement.
3. D'une façon générale, les délégations ont souligné la qualité du rapport du point de vue tant analytique que prospectif, ainsi que le bien-fondé des recommandations qu'il contenait. Les propositions de la CNUCED s'inscrivaient dans la dynamique propre au Maroc qui, grâce à des réformes courageuses, avait obtenu des résultats concrets et encourageants en matière d'investissement. Les délégations ont toutes insisté sur la nécessité de les mettre en pratique

afin de maintenir cet élan, et notamment d'améliorer constamment le cadre de l'investissement. Enfin, elles ont signalé que les accords régionaux de libre-échange pouvaient beaucoup contribuer à promouvoir l'investissement, en particulier dans le cadre des relations entre le Maroc et l'Union européenne ainsi que des relations Sud-Sud.

4. De nombreuses délégations se sont félicitées du rang de priorité élevé accordé au cadre juridique et institutionnel de l'investissement, dont l'amélioration constante exigeait non seulement une réforme de la législation, mais encore une démarche novatrice englobant formation, recherche et développement.

5. Beaucoup ont également fait observer que les mesures proposées visaient à renforcer les liens entre l'État et les investisseurs, autrement dit les partenariats entre le secteur public et le secteur privé. À cet égard, il importait de créer une agence nationale de promotion de l'investissement, qui jouisse de l'autonomie financière et opérationnelle.

6. Le représentant de l'Union européenne a exprimé l'espoir que les mesures proposées dans le plan d'action seraient appliquées dans leur ensemble, car elles étaient interdépendantes. L'Union accueillait avec satisfaction les réformes engagées par le Maroc, bien qu'il restât encore d'importants problèmes à résoudre (fiscalité, concurrence, propriété intellectuelle, etc.). À cet égard, elle était disposée à étudier les recommandations contenues dans le rapport et à aider le Gouvernement marocain à moderniser le cadre juridique et institutionnel de l'investissement.

7. Certaines délégations ont mis en avant la nécessité de sécuriser davantage le régime juridictionnel dans le cadre des efforts visant à libéraliser l'IED, notamment sur le plan fiscal. À ce sujet, l'une d'elle a fait valoir qu'une baisse systématique de l'impôt sur le revenu des sociétés et des personnes physiques n'était pas indispensable pour attirer les investissements.

8. Des représentants du secteur privé ont fait remarquer que, d'une façon générale, le rapport reflétait les préoccupations des investisseurs dont le parcours au Maroc serait sans doute grandement facilité par l'application des recommandations formulées. Ils ont également souligné la nécessité d'établir un réseau d'entreprises sous-traitantes moyennant l'adoption d'une politique visant à orienter l'investissement vers les petites et moyennes entreprises, ainsi que de concevoir une politique d'investissement en faveur du monde rural. À cet égard, un entrepreneur privé a évoqué les conséquences bénéfiques que pourraient avoir les mesures

proposées pour le milieu rural, en particulier leurs effets sur l'emploi, et a vivement encouragé tous les agents du secteur privé opérant dans les zones rurales à les prendre en considération.

9. L'examen de la politique d'investissement du Maroc a été particulièrement constructif. Au cours des discussions, il est apparu que les recommandations formulées recueillaient l'appui général des participants et que les opinions convergeaient. Les délégations ont exprimé l'espoir que ces recommandations seraient effectivement suivies, en particulier celles qui concernaient le cadre juridique (code de l'investissement) et fiscal. Elles espéraient aussi qu'une assistance technique serait fournie au Gouvernement marocain pour l'aider à réformer le régime d'investissement et à renforcer sa capacité d'innovation.

10. De nombreuses délégations ont demandé aux donateurs d'aider la CNUCED et le Gouvernement marocain à appliquer les recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement.
